

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

⑪ N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 488 197

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

⑫

N° 80 17721

⑤④ Circuit d'allumage automatique d'un phare de secours.

⑤① Classification internationale (Int. Cl.³). B 60 Q 1/04.

②② Date de dépôt..... 11 août 1980.

③③ ③② ③① Priorité revendiquée :

④① Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 6 du 12-2-1982.

⑦① Déposant : GILLET André Louis Henri, résidant en France.

⑦② Invention de : André Louis Henri Gillet.

⑦③ Titulaire : *Idem* ⑦①

⑦④ Mandataire :

La présente invention concerne la sécurité des motocyclistes principalement et, également des automobilistes dans le domaine de l'éclairage en route par l'allumage automatique, lors de l'extinction accidentelle du ou des phares d'un phare auxiliaire, pouvant être un phare additionnel longue-portée ou anti-brouillard, qui existe sur beaucoup de véhicules.

Il existe un procédé permettant sur une motocyclette de commuter automatiquement l'alimentation du filament grillé de l'ampoule du phare sur l'autre filament, par exemple de passer de phare en code et réciproquement. Le procédé est peu efficace, car il ne fonctionne pas si :

Les deux filaments sont grillés

l'alimentation est coupée (fusible, fil)

le phare ou l'ampoule est cassé par un gravier

le système de commutation automatique est détérioré.

La présente invention évite ces inconvénients, sauf si la batterie du véhicule est hors service, mais dans cette hypothèse, il n'existe plus de secours possible.

Même si le dispositif, objet de l'invention est détruit, le phare auxiliaire s'allume

Le dispositif de cette invention comprend (planche 1/2, Fig. 1) une cellule photo-résistante (CPR) éclairée par la lampe du phare (CPV). Un courant, venant de la génératrice du véhicule passant par la cellule excite un relais (A), commandant le relais de puissance (RP). Le mouvement de fermeture-ouverture du relais (A) est obtenu par la variation de la résistance de la cellule (CPR) en raison inverse de son éclairage.

Le dispositif objet de l'invention, fonctionne de la manière suivante/:

Un inverseur (I) permet trois cas d'utilisation. Dans tous les cas le contact de phare (CP) est fermé.

Inverseur (I) sur (1):

La cellule (CPR) étant éclairée, le relais (A) est excité et vient en travail (T) Le relais de puissance (RP) est en repos (R), le phare auxiliaire (PLP) est éteint.

Si pour n'importe quelle raison, la cellule n'est plus éclairée elle devient très résistante, le relais (A) n'est plus excité, il vient en repos (R), excite le relais (RP) qui vient en travail (T) et le

phare (PLP) s'allume.

Inverseur (I) en (2):

Conduite avec phare anti-brouillard ou longu-portée.

a) Position "phare"

5 Les relais (A) et (B) sont hors circuit, le phare (PLP) est allumé

b) Position "code"

Le relais (B) est éxité et vient en travail (T). Le relais (A),
relié de nouveau à la cellule (CPR) ramène le dispositif a la situation
du cas n° 1. En cas de panne du code, la cellule (CPR) dans l'obscurité
10 coupe l'exitation du relais (A) et le phare (PLP) s'allume.

Inverseur (I) sur (3)

Le relais (A) est toujours éxité et le phare (PLP) ne peut plus
s'allumer. Cette position s'utilise par exemple, en stationnement.

La résistance (R) limite l'intensité dans la cellule (CPR)

15 Le dispositif, objet de l'invention, peut être utilisè dans tous
les cas où un éclairage permanent est obligatoire. Toutefois il existe
une interruption très faible due au mouvement du relais.

Ce dispositif peut particulièrement etre utilisé pour l'éclaira-
ge, en route de nuit, d'une voiture automobile et surtout pour celui
20 d'une motocyclette qui ne possède qu'un seul phare.

La réalisation se fait sur un circuit imprimé (Pl. 1/2 Fig. 2)
portant deux relais miniaturisés et une cellule photo-résistante,
Le dispositif est fixé sur l'optique du phare (Pl. 2) au moyen de
pattes.

25 Un trou de diamètre 5 m/m au dessus de la lampe laisse passer la
lumière du filament de l'ampoule du phare, et éclaire la cellule.
Un conjoncteur enfichable relie le montage au réseau du véhicule ou de
l'installation. Cette technique permet un montage et un démontage
aisés

REVENDICATIONS

1. Circuit de commande d'allumage automatique d'un phare de secours (PLP), principalement sur un véhicule, lors de la panne du phare de service normal (CPV) caractérisé par le fait qu'il comporte une cellule photo-résistante (CPR), deux relais (A) et (B), fixés
5 sur un circuit imprimé, dispositif monté sur l'optique du phare de service normal (CPV)

2. Circuit de commande d'allumage automatique d'un phare de secours selon la revendication 1, caractérisé par un inverseur (I) à trois positions permettant une utilisation du phare de secours (PLP)
10 en longue-portée ou en anti-brouillard avec secours en cas de panne, une utilisation en secours, le phare auxiliaire étant normalement éteint et, un arrêt du dispositif.

3. Circuit de commande d'allumage automatique d'un phare de secours selon la revendication 2 caractérisé par le fait qu'il commande
15 l'excitation du phare de secours par manque de tension et que par conséquent, une destruction accidentelle du dispositif liée, par exemple à celle du phare de service normal (PCV) n'empêche pas l'allumage du phare de secours (PLP)

1/2



